

Délibération du conseil municipal du 30 octobre 2025 n°D2025_51
Publiée sur le site internet de la commune le : 5 novembre 2025
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 21 octobre 2025

Présents : 14

Quorum atteint

Absents : 5

Dont 2 absentes ayant donné pouvoir :

- PASQUALIN Martine ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth
- PEPIN Nathalie ayant donné procuration à MENEGON Daniel

Votants : 16

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSON David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine		X	PEPIN Nathalie		X	GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen		X	DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUR Denis	X							

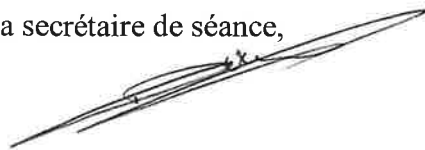
OBJET : ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA CULTURE ET DE L'ANIMATION (EPCA) DE BONNEVILLE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une convention d'objectifs et de moyens 2025 entre la commune et l'Établissement Public de la Culture et de l'Animation (EPCA), avec une participation financière pour la commune de 8 500 € pour 2025, montant fixé en date du 11 avril 2025 par le conseil d'administration de l'EPCA, lors du vote du budget.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de verser à l'EPCA la somme de 8 500 € pour 2025, sous forme de subvention.
- AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et de moyens 2025 annexée à la présente et tout document nécessaire à son exécution.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025, à l'article 657358.

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Le Maire,

Yves MASSAROTTI

